



Société Québécoise pour la Défense des Animaux

2287, avenue Old Orchard, bureau 4
 Montréal (Québec) H4A 3A7
 (514) 524-1970

BULLETIN AUTOMNE 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. Lettre du président de la SQDA
2. Rapport des activités 2021
3. La saga des cerfs de Virginie de la ville de Longueuil
4. Le sauvetage du caribou forestier et montagnard
5. Les sources de financement

1. Lettre du président de la SQDA

À tous les membres et amis/amies des animaux

La dernière saison de l'année, l'automne, est toujours très occupé, car tout le monde se prépare pour l'hiver. La nature aussi n'y échappe pas et se prépare pour passer un hiver moins rigoureux. La faune s'y prépare aussi, car plusieurs essaims d'oiseaux voyagent vers le sud pour une température plus clémente. De plus, certains animaux vont hiberner et d'autres augmentent leur fourrure pour traverser l'hiver sans problèmes.

Au début de mon bulletin, je vous informe des activités que la SQDA a effectuées en 2021. Les résultats financiers de 2021 montrent des revenus de 16 141 \$ comparé à 5 722 \$ en 2020. La différence provient d'une contribution de 10 400 \$ reçue d'un organisme de charité. Nous avons continué à produire notre bulletin qui constitue notre principal outil de sensibilisation et d'information concernant la gestion animalière. Nous avons mis en place aussi notre campagne de déménagement dont l'objectif est toujours le même, celui de sensibiliser et de responsabiliser les propriétaires d'animaux domestiques qui, pour toutes sortes de raison, n'emportent pas avec eux leurs animaux de compagnie lors de déménagement. Enfin, nous avons aidé plusieurs refuges qui contribuent par leurs activités à sauver de l'euthanasie des animaux domestiques en les faisant adopter et à soigner les blessures des animaux sauvages tout en ayant comme but ultime leur réintégration dans leur milieu naturel.

Ensuite, je vous entretiens de la saga des cerfs de Virginie du parc Michel-Chartrand de la ville de Longueuil qui préconise toujours le mode de l'abattage pour réduire le cheptel. Cette réduction permettrait à la biodiversité du parc de se régénérer, car seulement une quinzaine de cerfs peuvent vivre dans le parc selon le MFFP. Plusieurs organismes de défense des animaux, dont la SQDA, préconisent une relocalisation des cerfs plutôt que

l'abattage. Présentement, la cas de l'abattage est en Cour, car plusieurs organismes de défense des animaux considèrent qu'il y a d'autres solutions pour protéger la biodiversité du Parc et ont demandé à la justice de légiférer sur ce cas d'abattage. La Cour va évaluer les possibilités et un jugement sortira en décembre 2022.

Enfin, je vous informe et vous sensibilise sur le sauvetage du caribou forestier et montagnard dans plusieurs régions du Québec. En 2021, Québec a demandé à une Commission indépendante d'examiner la situation, d'obtenir des commentaires de la population et d'organismes concernés, et de formuler des recommandations pour le sauvetage des caribous forestiers et montagnards qui sont en déclin dans leurs régions respectives. La Commission a complété son travail en début d'été et son rapport a été présenté au gouvernement en août 2022. Je vous présente un sommaire du rapport et la SQDA considère que les recommandations permettront d'assurer la survie du caribou dans les régions respectives du Québec. Cela fait plus de 20 ans que Québec et au courant du déclin des caribous et la SQDA juge qu'il est grand temps d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

N'oubliez surtout pas qu'il est de la responsabilité des membres de la SQDA de toutes les régions du Québec de faire un geste pour le bien-être des animaux. « Penser globalement et agir localement », voilà la devise qu'il faut toujours avoir en mémoire pour la transformer en action concrète. **La plus importante responsabilité des membres est de lire ce bulletin et d'en diffuser l'information.**

Un GRAND MERCI à toutes les personnes qui soutiennent la SQDA et la cause animale pour aider les animaux en difficultés. Sans vous, je ne pourrais pas en faire autant pour cette cause qui me tient à cœur. Votre aide et vos dons permettent à la SQDA de remplir une bonne partie de sa mission qui se résume ainsi : **Améliorer le bien-être et le sort des animaux, Informer et Sensibiliser le public sur le monde animal, Conserver et Protéger le patrimoine animal du Québec et son milieu naturel, et Améliorer les lois et les règlements sur les droits des animaux.**

Bonne lecture.

Je tiens en cette période de l'année vous souhaiter de Joyeuses Fêtes et une Nouvelle Année pleine de santé et de succès.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

2. Rapport des activités pour l'année 2021

Cela fait tellement d'années que j'occupe le poste de président du conseil d'administration de la SQDA comme bénévole que je ne les compte plus. Cependant, j'ai pu constater, en tant que bénévole, l'ampleur du travail que ce poste exige pour accomplir toutes les responsabilités qui en découlent. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il n'est pas facile de trouver une personne qui prendra la responsabilité de l'organisme pour les prochaines années et qui continuera le travail accompli tout en donnant un nouveau souffle à la SQDA pour assurer sa pérennité.

Premièrement, nous avons continué à produire des bulletins qui constituent notre moyen d'information et de sensibilisation par excellence pour améliorer le bien-être animal. Tous les membres de la SQDA doivent se faire un devoir de lire le bulletin attentivement et de le mettre en pratique ou d'en discuter pour améliorer le sort des animaux dans leurs régions respectives.

Dans la même optique, nous essayons d'améliorer notre site Web pour fournir des renseignements plus récents, plus pertinents et directement liés à notre mission. Il y a cependant beaucoup à faire dans ce secteur qui est devenu un incontournable grâce au développement rapide des nouveaux médias. En 2022, un nouveau bénévole est responsable de l'hébergement du site et de sa mise à jour. Vous allez pouvoir constater en 2023 des améliorations au site qui vont permettre à la SQDA de remplir sa mission plus efficacement. Le site se doit d'être un outil d'information et de sensibilisation pour le bien-être animal, la protection de la faune et l'amélioration des lois et des règlements des gouvernements fédéral, provincial et municipal.

Deuxièmement, comme chaque année nous avons mis en place notre campagne de déménagement au cours des mois de mai, juin, juillet et août. L'objectif de cette campagne est toujours le même, celui de sensibiliser et de responsabiliser la population. La campagne de déménagement a toujours pour but de contrer le laisser-aller des locataires et propriétaires d'animaux domestiques qui, pour toutes sortes de raisons, n'amènent pas avec eux leurs animaux de compagnie lors de déménagement. En 2021, il y a eu une augmentation du nombre d'abandons de chiens et de chats dans les refuges du Québec et notre campagne de sensibilisation était de plus en plus pertinente durant cette période de l'année.

Ce projet concerne principalement le fameux déménagement annuel du 1^{er} juillet. Cependant, nous considérons que cette sensibilisation doit se faire régulièrement au cours de l'année par la SQDA et par ses membres, car il y a des déménagements sporadiques qui ont les mêmes conséquences pour les animaux domestiques. De plus, la promotion de cette campagne se fait à travers le Québec par l'envoi d'affiches et de T-shirts ayant comme thème « Vous déménagez! ...M'avez-vous oublié? ». En 2021, nous avons continué à aider certaines régions du Québec qui participent plus concrètement à cette campagne pour contrer l'abandon d'animaux domestiques dans leurs régions respectives. Étant donné que la SQDA est basée à Montréal, nous avons travaillé principalement dans la région métropolitaine de Montréal pour sensibiliser la population.

Troisièmement, nous avons aussi accordé des subventions à certains organismes qui contribuent à améliorer le bien-être et le sort des animaux. Au cours de 2021, nous avons aidé les organismes suivants :

- 1) Le Nichoir qui permet d'améliorer le bien-être des oiseaux, en recueillant des oiseaux blessés ou abandonnés et en les soignant pour les remettre en santé afin de pouvoir les retourner à court terme dans leur habitat naturel;
- 2) Le refuge RR qui offre de l'aide, le rétablissement et un gîte permanent pour les chevaux qui ont été maltraités, négligés et abandonnés. Ce refuge fournit également une retraite pour les chevaux qui n'ont plus d'utilité pour la population en général. En plus de s'occuper des équidés, il est aussi un sanctuaire pour une variété d'autres animaux, tels que les brebis, chèvres, porcs, poules, canards, lapins, chiens et chats.
- 3) L'organisme Cabane à Chats de l'Estrie qui permet à des chats abandonnés par leurs propriétaires lors de déménagements d'être adoptés tout en faisant un séjour dans une famille d'accueil ou un refuge.

Pour réaliser ses activités, la SQDA a reçu des dons de la part de ses membres et d'entreprises ainsi que des contributions provenant d'organismes de charité percevant des dons pour la SQDA. De plus, elle a effectué les dépenses requises afférentes à différents programmes pour une gestion animale adéquate. Les résultats de 2021 montrent des revenus de 16 141 \$ comparé à 5 722 \$ en 2020, la différence provenant principalement d'une contribution au montant de 10 400 \$ d'un organisme de charité, car tous les autres revenus sont comparables à ceux de l'année précédente. Les dépenses totales ont été de 8 064 \$ pour dégager un bénéfice net de 8 064. Le montant utilisé pour les activités de la mission de la SQDA a été de 5 895 \$; ce montant représente approximativement 70% du total des dépenses, la différence étant les frais administratifs.

Nous tenons à remercier tous nos collaborateurs et collaboratrices qui travaillent d'une façon bénévole aux bulletins et à d'autres activités de la SQDA, tels que la Campagne de déménagement, le Programme d'aide aux chats errants, le Programme de sensibilisation et d'information. Nous en sommes très reconnaissants, car cela nous permet de faire plus avec moins de ressources financières.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

3. La saga des cerfs de Virginie de la ville de Longueuil

Rassurez-vous, cette saga tire à sa fin. Je ne l'aurais jamais pensé, mais cette saga est présentement en Cour de justice. Voici les développements des derniers mois.

- 1) Le 28 septembre 2022, la ville de Longueuil devra attendre pour l'abattage des cerfs selon le juge Andres Garin qui doit se prononcer sur une demande de sursis demandé par Me Anne-France Goldwater représentant Sauvetage Animal Rescue. Cette demande vise à empêcher Longueuil de procéder à l'abattage des cerfs avant que la cause ne soit entendue sur le fond le 9 décembre prochain.

- 2) Le 4 octobre 2022, la Cour Supérieure du Québec a décidé de rejeter la demande d'ordonnance de sauvegarde provenant de Sauvetage Animal Rescue et représentée par Me Anne-Marie Goldwater. Ainsi, la ville de Longueuil pouvait procéder à l'abattage des cerfs.
- 3) Le 4 octobre 2022, Me Anne-Marie Goldwater, qui représente Sauvetage Animal Rescue, a mentionné à TVA Nouvelles qu'elle fera appel de la décision de la décision de la Cour Supérieure.
- 4) L'appel a été acceptée et la ville de Longueuil devra attendre la décision de la Cour le 9 décembre prochain avant de procéder à l'abattage des cerfs.

Il est très décevant de constater tout le débat judiciaire occasionné par l'abattage des cerfs de Virginie du Parc Michel-Chartrand pour éviter la destruction du système de biodiversité du Parc dans le but d'assurer leur survie, étant en trop grand nombre. Quel anachronisme? La ville de Longueuil veut assurer leur survie, mais pour ce faire, elle veut en abattre plus de la moitié. Vous ne trouvez pas cela illogique, peu importe les études scientifiques sur le sujet. Dans le cas de l'abattage des cerfs, nous utilisons le LÉGAL alors que le tout n'est qu'une question de MORAL.

Depuis 2020, plusieurs organismes recommandent la relocalisation des cerfs comme solution, incluant la SQDA. De plus, plusieurs organismes ont offert leur aide pour éviter l'abattage inutile de ces cerfs. Nous pouvons citer le Groupe Sauvetage Animal Rescue qui est prêt à absorber les frais de capture et de déplacement des cerfs visés par la ville de Longueuil. De plus, le Miller Zoo en Beauce et la Ferme 5 étoiles de Sacré-cœur sur la Côte Nord sont prêts à accueillir conjointement tous les cerfs menaçant les écosystèmes et la biodiversité du parc Michel-Chartrand. Enfin, la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton en Montérégie s'est ajoutée par une décision du Conseil municipal lors d'une réunion tenue le 8 février 2022 et offre aussi l'hospitalité à la soixantaine de cerfs destinés à l'abattage.

Il est certain que la relocalisation des cerfs comporte des risques, car il y a beaucoup d'activités qui y sont reliées. Nous pouvons citer le fait de les endormir en premier, de les transporter dans un autre milieu naturel d'accueil et enfin, de leur permettre de s'adapter et d'en faire leur milieu de vie. Selon A. Gasse, biologiste au MFFPQ, à la suite d'une relocalisation, 50% des cerfs endormis et transportés dans un autre milieu naturel meurent dans les heures et les jours suivants son réveil. Cependant, cette constatation ne devrait pas être prise en considération, car cela ne veut pas dire que le travail de relocalisation effectué par le Groupe Sauvetage Animal Rescue, ainsi que la façon dont les cerfs seront accueillis et traités par les organismes d'accueil dans un autre milieu naturel entraîneront des conséquences aussi importantes. Peu importe les résultats de cette relocalisation, les cerfs de Virginie ont le droit de choisir de vivre à la place de se faire abattre purement et simplement par des humains qui auraient fait le même choix s'ils étaient pris dans le même dilemme. D'ailleurs, les scientifiques faisant partie du Comité éthique de l'Université de Montréal qui ont critiqué la relocalisation et

les membres de la table de concertation qui ont recommandé l'abattage des cerfs auraient aussi choisi de vivre s'ils étaient pris dans la même situation.

Peu importe les risques impliqués dans une relocalisation, il est certain que cela continue d'être la meilleure solution pour régler ce problème de surpopulation des cerfs du parc Michel-Chartrand qui a des effets néfastes sur les systèmes de biodiversité du Parc. Depuis 2020 que la ville a médiatisé ce problème et a gardé la même solution de l'abattage comme solution à ce problème. Toutes les études demandées par la suite ont été effectuées dans le but d'entériner cette décision pour régler un problème environnemental sans trop de dommages collatéraux. Je crois que la ville de Longueuil aurait pu arriver à une solution plus positive en discutant avec les organismes de protection de la faune. Au niveau de la justice, nous affirmons toujours que la pire des ententes vaut le meilleur des procès.

Voici une autre façon d'examiner la situation des cerfs et d'envisager une solution. À la fin 2020, si la ville de Longueuil avait pris la décision de relocaliser 10 cerfs de Virginie par mois, le problème de surpopulation serait réglé à l'automne 2022 et nous n'aurions pas à en débattre actuellement. De plus, la Ville et les organismes de protection de la faune auraient obtenu des résultats sur la relocalisation des cerfs après le premier mois et à chaque mois par la suite. Les résultats auraient de plus permis un ajustement dans les activités de relocalisation pour en améliorer l'efficacité.

Un adage dit qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, mais il faut avoir la volonté politique de le faire. Veut-on un Québec de l'abattage ou du sauvetage? N'oubliez pas ce que Gandhi a dit : On ne connaît un peuple qu'à la façon dont il traite ses animaux.

Il y a toujours une solution à un problème épineux. Le problème, c'est de trouver la bonne solution et de la réaliser. La sagesse est de savoir quoi faire, l'habileté est de savoir comment faire et le succès est de le faire.

Nous espérons que la ville de Longueuil choisira le sauvetage plutôt que l'abattage des cerfs même si la Cour en décide autrement.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

4. Le sauvetage du caribou forestier et montagnard

La Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards a terminé son travail et a présenté à Québec son rapport final en août 2022. Ce rapport comporte 78 pages pour principalement suggérer des solutions aux instances gouvernementales dans le but de préparer un plan de rétablissement des caribous dans leur milieu naturel afin d'assurer leur survie. Rassurez-vous, le résumé que j'en ferai devrait permettre à chacun d'avoir une idée claire des résultats de cette Commission.

Selon la Présidente de la Commission, Nancy Gélinas, ce rapport devrait permettre au Québec de se mettre en mode solutions pour à la fois respecter ses obligations morales et légales, préserver l'espèce emblématique qu'est le caribou et assurer un développement économique viable pour le Québec et ses régions. Au Québec, il y a trois types de caribous :

- 1) Le caribou migrateur qui vit dans le Grand Nord.
- 2) Le caribou forestier qui se retrouve principalement entre le 49^e et le 55^e parallèles, de même que deux hardes isolées, soit la harde de Val-d'Or et la harde de Charlevoix.
- 3) Le caribou montagnard de la Gaspésie et des monts Torngat.

Le mandat de la Commission se limite au caribou forestier et au caribou montagnard de la Gaspésie. À la suite d'une constatation sur le nombre de caribous concernées par cette étude, les populations sont toutes en déclin. De plus, certaines font même face à un risque d'extinction. Les causes principales de ce déclin sont la chasse sportive, la chasse de subsistance des autochtones, la hausse trop rapide des prédateurs (l'ours noir et le loup), le déboisement de l'habitat naturel du caribou par l'industrie forestière et les changements climatiques causant des feux de forêts. La cause principale constitue le déboisement de l'habitat naturel par l'industrie forestière, car les autres causes peuvent être contrôlées par des règlements gouvernementaux.

Ainsi, dans le but de protéger les populations, le caribou forestier a été désigné comme espèce vulnérable en 2005 selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec*, et le caribou montagnard de la Gaspésie comme espèce menacée en 2009 selon cette même loi. Depuis 2010, la population des cervidés a continué à décroître et cela fait une vingtaine d'années que le gouvernement est conscient des problèmes affectant le cervidé. Il faut agir le plus tôt possible; sinon, il sera trop tard et on ne pourra renverser la tendance.

Selon les dispositions de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*, le gouvernement du Québec s'engage à empêcher la disparition des populations vivant au Québec, assurer la protection des habitats naturels et rétablir les populations en déclin. De plus, le Gouvernement du Québec doit aussi tenir compte de l'importance de maintenir une industrie forestière saine qui contribue à la prospérité du Québec. Ainsi, les gouvernements fédéral et provincial font face au même dilemme, soit la protection de l'environnement, dans ce cas-ci protéger la faune et son habitat naturel, et le développement économique, soit le déboisement des forêts par l'industrie forestière. Enfin, il y a l'urgence d'agir pour protéger les forêts, le milieu de vie naturel des caribous et la faune, tout en sauvant du déclin une espèce emblématique du Québec.

La Commission recommande que la stratégie retenue doive s'appliquer à l'ensemble de l'aire de répartition du Caribou. En grande partie, ce sont les aires protégées qui priment pour la sauvegarde du caribou d'un déclin certain. La Loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec définit les aires protégées de cette façon : Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les écosystèmes et les valeurs culturelles qui y sont associées. De plus, la Loi mentionne qu'une nation autochtone peut proposer la création d'une aire protégée sur les terres du

domaine public afin de permettre la conservation de la biodiversité ou des éléments culturels qui y sont rattachés.

Les recommandations qui ressortent du rapport pour sauver le caribou du déclin sont celles reliées aux aires protégées :

- 1) Création d'un grand Parc National pour le caribou et la biodiversité pour assurer la pérennité du Caribou forestier du Québec. Il faut considérer l'aire protégée de Manaouane-Manicouagan annoncé en 2017 tout en la bonifiant pour améliorer son efficacité.
- 2) Acceptation de la proposition de création de l'aire protégée de Pipmuacan formulée par le Conseil des Innus de Pessamit et en faire possiblement une aire protégée d'initiative autochtone gérée par ces derniers.
- 3) Protection du territoire situé entre le projet d'aire protégée annoncé à l'est de la rivière Péribonka et la future aire protégée de Pipmuacan, de façon à assurer une meilleure connectivité entre ces 2 zones.
- 4) Acceptation de la proposition de Nature Québec de créer l'aire protégée des Vallières-de-Saint-Réal en Gaspésie pour le caribou en déclin de cette région.

De plus, pour les 3 populations de caribous de Val-d'Or, de Charlevoix et de la Gaspésie, la Commission recommande un programme d'élevage de Caribous et de réintroduction en forêt pour une période suffisamment longue dans le but d'assurer la pérennité de ces trois populations.

Le rapport final de la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards présentés au gouvernement du Québec en août 2022 comprend tous les éléments nécessaires pour que ce dernier procède à la définition des aires protégées dans le but d'arrêter le déclin de la population des caribous au Québec. Le gouvernement a aussi réitéré son engagement à publier sa stratégie finale sur le caribou forestier et montagnard d'ici la fin juin 2023.

Depuis plus de 20 ans que le gouvernement est au courant du déclin de la population des caribous au Québec. Il a ainsi plusieurs études et rapports sur le caribou et la majorité des recommandations passent par la création d'aires protégées. Nous espérons que le gouvernement va aller de l'avant plus rapidement et qu'il va passer par le mode action dans le but de contrer la diminution de la population des caribous du Québec.

La conférence sur la biodiversité COP15 sera à Montréal du 7 au 19 décembre 2022. Cette conférence sera axée sur la protection de la nature et les solutions pour mettre en terme à la perte de biodiversité partout dans le monde. Tout le monde espère beaucoup de résultats sur la biodiversité émanant des discussions lors de cette conférence. Mais, on se pose beaucoup de questions aussi sur l'efficacité de ces rencontres mondiales?

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

5. Les sources de financement

Nous sommes des bénévoles qui travaillent pour la cause des animaux. Cependant, nous avons besoin de fonds pour réaliser certaines activités qui permettent de remplir notre mission axée sur le bien-être des animaux. Voici quelques sources de financement utilisées par la SQDA :

MEMBRES ET DONATEURS DE LA SQDA

Pour devenir membre de la SQDA et participer à la cause animale, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et envoyer votre chèque à l'adresse mentionnée sur le formulaire annexé. Il ne vous en coûtera que 20 \$ annuellement pour promouvoir le bien-être des animaux. Vous pouvez aussi faire un don que vous soyez membre ou non.

CENTRAIDE ET AUTRES ORGANISATIONS

Nous remercions tous ceux et celles qui choisissent CENTRAIDE, un système de prélèvement à la source offert chez les employeurs, pour faire des dons à la SQDA. Cette campagne se déroule au cours de l'automne et elle est très populaire. Il y a aussi d'autres organisations qu'il ne faut pas sous-estimer, telles que : Benevity Community Impact Fund, Canada Helps, PayPal Giving Fund Canada, United Way of Greater Toronto, etc.

DONS D'ENTREPRISES

Certaines entreprises font parvenir des dons, car elles ont à cœur la cause animalière, les écosystèmes, la biodiversité et l'environnement.

DONS ET LEGS AU DÉCÈS

À l'occasion, nous recevons des dons et des legs lors du décès d'un membre ou d'un donateur. Ainsi, si vous avez prévu de laisser un certain montant à des organismes de charité, nous espérons que vous aurez une petite pensée pour nos amis les animaux. Nous vous rappelons que ces dons ou legs à des organismes de charité reconnus sont déductibles de vos impôts et que des dons ou legs en nature, comme des transferts d'actions de compagnies, des propriétés de tableaux, etc. peuvent donner droit à des avantages fiscaux additionnels pour vous et votre succession, ce qui réduit de beaucoup le coût réel de votre geste tout en améliorant le bien-être et le sort des animaux.